

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

NOYELLETTE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec le bureau d'études :

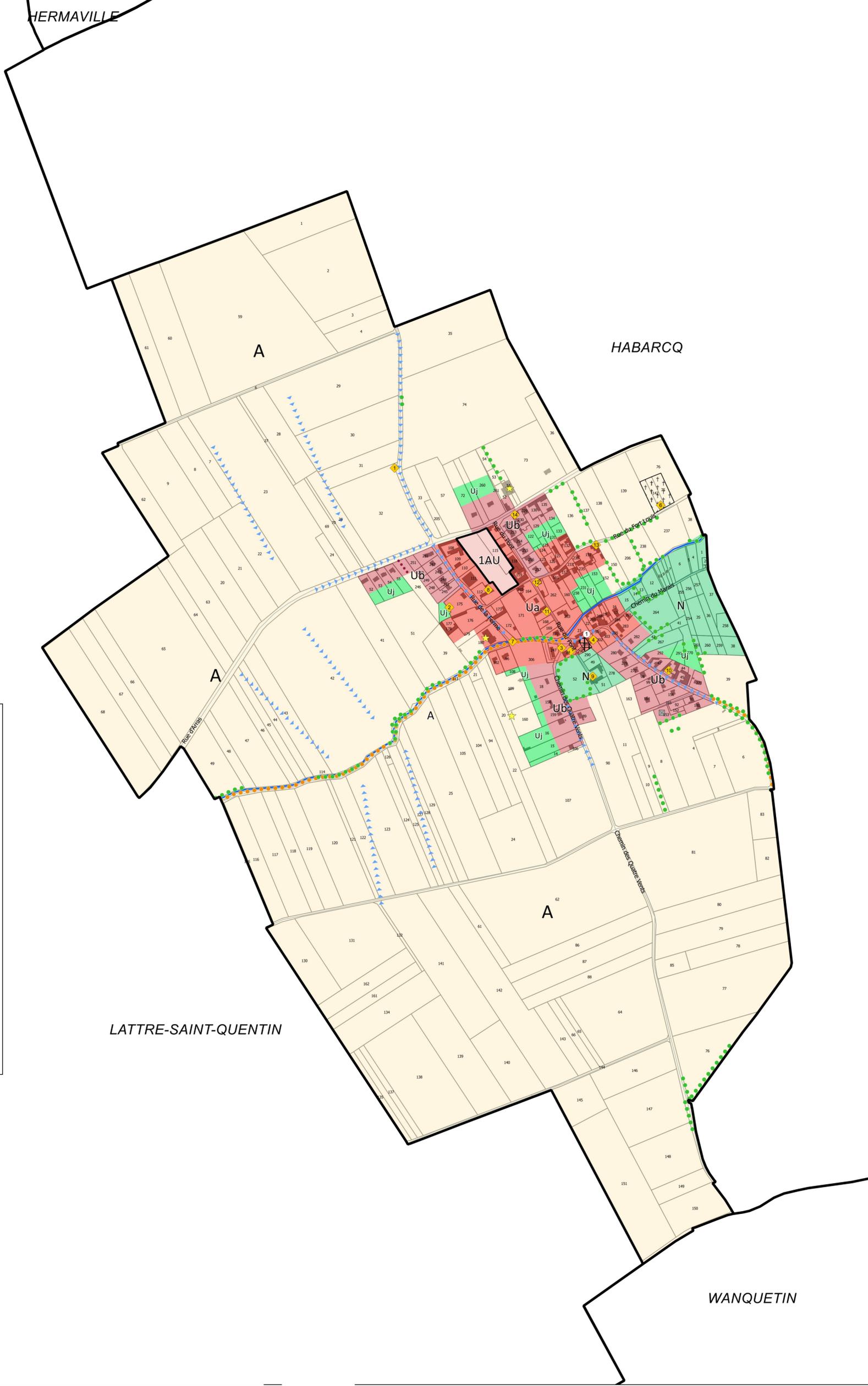


Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR



Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Emplacement réservé
- Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

- Limites de zones**
- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-village anciens
 - Ub : Zone urbaine à secteur moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
 - Uj : Zone urbaine de jardins
 - 1AU : Zone à urbaniser
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle

- Éléments à protéger**
- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétalisé
 - Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
 - Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
 - Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
 - Axe de ruissellement

- Installation agricole**
- Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Désignation	Numéros
Marronnier	1
Maison remarquable + mur	2
Monument aux Morts	3
Mur à protéger	4
Eglise	5
Cimetière militaire	6
Gué	7
bâti remarquable	8
bâti remarquable	9
bâti remarquable	10
bâti remarquable	11
bâti remarquable	12
bâti remarquable	13
bâti remarquable	14

Emplacement réservé

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m ²)
1	Equipement public	Commune de Noyellette	440